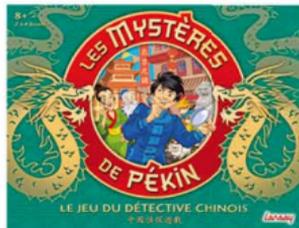
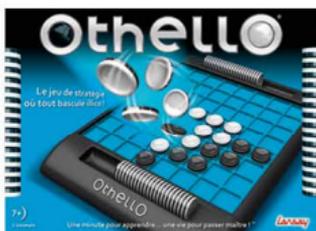


Votre 2^{ème} jeu

LANSAY

100% remboursé*

du 28/10 au 9/11/2013



Offre valable du 28/10/2013 au 9/11/2013.

Offre de remboursement en différé sur le moins cher des deux jeux achetés.

Valable sur tous les jeux figurant ci-dessus. Remboursement sur envoi du ticket dans les 48 heures suivant l'achat. Voir modalités complètes au verso

Rejoignez-nous sur



Opération LANSAY – T135

Pour recevoir votre remboursement, c'est très simple :

1. Achetez, entre le 28/10/2013 et le 9/11/2013, simultanément sur un même ticket de caisse, 2 jeux de société Lansay dont les visuels des boîtes figurent au recto.
2. Inscrivez ci-dessous vos coordonnées complètes en majuscules (nom, prénom, adresse) ainsi que les 13 chiffres des codes-barres des 2 jeux achetés.
3. Joignez les preuves d'achat suivantes :
 - Ce bulletin original porteur de l'offre,
 - L'original entier de votre ticket de caisse sur lequel vous aurez entouré les libellés, le montant de vos jeux de société Lansay et la date d'achat,
 - Votre relevé d'identité bancaire (RIB).
4. Renvoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie dans les 48 heures suivant votre achat (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

« Opération Jeux de société Lansay » - T135 Sogec Gestion 91973 Courtaboeuf Cedex

Vous recevrez sous forme de virement bancaire votre remboursement sous 6 semaines.

NOM* : **PRENOM* :**

ADRESSE COMPLETE* :

CODE POSTAL* : **VILLE* :**

Adresse e-mail : @

Code-barres (13 chiffres)

3	1	8	1	8	6	0						
---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--

Code-barres (13 chiffres)

3	1	8	1	8	6	0						
---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--

En cochant cette case j'accepte d'être recontacté par e-mail par Lansay

* données obligatoires pour le traitement de votre demande de remboursement.

Modalités de l'offre :

Offre valable en France Métropolitaine, Corse, Monaco, DROM-COM et Belgique dans les magasins participant à l'opération. Offre limitée à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse, même RIB). Frais de participation non remboursés. Toute demande illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie, erronée ou envoyée après la date limite sera considérée comme nulle et ne pourra être prise en compte.

Conformément à la loi française « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus.